

LE 7 JUIN 2011

- À la Maison des Associations (salle Ghandi), dès 19h: «Travailleus(r)es domestiques d'ici et d'ailleurs », table ronde et débats.

LE 14 JUIN 2011

- à 7h30 devant la statue du «Sans-papiers», zone piétonne du Mont-blanc, rassemblement pour soutenir la ratification de la Convention de l'OIT pour les travailleus(r)es domestiques.
- 11h45-13h00, devant Planète Charmilles: pique-nique de solidarité avec le personnel de la vente.
- 12h00-14h00, partout en ville: stands de récolte de signatures pour l'initiative pour un salaire minimum.
- 14h06, actions sur les lieux de travail, dans la rue, à la maison, partout!
- **17h30, zone piétonne du Mont-Blanc: départ de la manifestation et défilé au centre ville.**
- 19h00, fête aux Bastions, entrée Rue de Candolle.

WWW.CCSI.CH WWW.14JUN2011-GE.CH

mc-graphisme.com



www.14juin2011.ch



MIGRATIONS ET ÉGALITÉ: DES OBSTACLES SPÉCIFIQUES

Si la division sexuelle du travail concerne toutes les femmes, en leur renvoyant la charge de la sphère privée, d'autres divisions, notamment sociale et internationale, assignent les migrantes à des travaux et des activités bien spécifiques. En effet, les migrantes subissent **UN CUMUL DE DISCRIMINATIONS**, en tant que femmes, travailleuses, migrantes, personnes avec une autorisation de séjour précaire ou liée à celle de leur partenaire, ou tout simplement sans statut légal.

La précarité du statut, ou son absence, sont génératrices de dépendances multiples et exacerbent les formes de vulnérabilité. Si le droit devrait être épicène, c'est-à-dire s'appliquer de la même manière aux femmes et aux hommes, dans la pratique **LA LOI SUR LES ÉTRANGERS DISCRIMINE PARTICULIÈREMENT LES MIGRANTES**, sur différents plans:

- Les critères drastiques des regroupements familiaux pénalisent davantage les femmes, puisque deux fois plus de mariages ont lieu entre des hommes au statut stable et des femmes extra-européennes que le contraire.
- En cas de violences conjugales, qui s'exercent à plus de 90% envers les femmes, mettre un terme à ces violences en quittant son conjoint signifie encore aujourd'hui risquer une expulsion.
- Les personnes hautement qualifiées, seules à pouvoir obtenir une autorisation de séjour, sont plus souvent des hommes: en effet, un investissement social et familial généralement plus élevé leur offre de meilleures possibilités de formation.
- Ainsi, les migrantes sans statut légal, pourtant souvent qualifiées, qui travaillent depuis des lustres dans le secteur de l'économie domestique, sont de facto exclues de toute forme de régularisation.

TRAJECTOIRES DÉQUALIFIANTES

Une des conséquences de l'assignation des migrantes à des secteurs d'activité spécifique est l'amalgame entre migrantes et travail peu qualifié. Constat qui occulte le fait que, la plupart du temps, ni leurs expériences préalables, ni leurs diplômes, ne sont reconnus en Suisse. Afin d'éviter des trajectoires déqualifiantes:

NOUS DEMANDONS LA CRÉATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE POSSIBILITÉS D'ÉQUIVALENCE POUR QUE LEURS DIPLÔMES ET LEURS EXPÉRIENCES SOIENT ENFIN RECONNUS.

FEMMES MIGRANTES ET VIOLENCES CONJUGALES

Les femmes migrantes dont le droit de vivre en Suisse dépend de leur statut conjugal sont particulièrement vulnérables en cas de violence au sein du couple. En cas de séparation, même pour échapper à ces violences, elles sont renvoyées dans leur pays d'origine, sauf quelques rares exceptions. Face à ces obstacles, nombreuses sont les femmes migrantes qui hésitent à quitter leur mari violent. Cela démontre à quel point la Loi sur les Étrangers est aveugle face à une réalité qui touche bien davantage les femmes que les hommes. Afin de réduire une dépendance aux conséquences qui peuvent être dramatiques:

NOUS DEMANDONS QUE LA LOI SOIT MODIFIÉE, DE MANIÈRE À CE QUE LA PREUVE DES VIOLENCES SUBIES SUFFISE À GARANTIR LE RENOUVELLEMENT DU PERMIS DE SÉJOUR ET, À TERME, UN PERMIS AUTONOME EN CAS DE REGROUPEMENT FAMILIAL.

FEMMES SANS STATUT LÉGAL

Entre 8'000 et 10'000 personnes sans statut légal vivent et travaillent à Genève. La plupart d'entre elles sont des femmes, qui travaillent majoritairement dans le secteur de l'économie domestique, dans des ménages privés, où les conditions de travail sont précaires. Elles sont le maillon le plus faible de la chaîne, corvéables à merci, sans réelle protection sociale ni possibilité de régularisation. Elles se retrouvent donc « sans-papiers » à perpétuité, à cause d'une Loi sur les étrangers (LEtr) qui fabrique de toutes pièces des personnes sans statut légal. Afin de sortir de l'impasse créée par cette politique migratoire injuste:

NOUS DEMANDONS DE VÉRITABLES DROITS HUMAINS ET SYNDICAUX DANS LE SECTEUR DE L'ÉCONOMIE DOMESTIQUE, L'APPLICATION DU CONTRAT-TYPE DE TRAVAIL, ET LA RÉGULARISATION DES PERSONNES « SANS-PAPIERS ». UN TRAVAIL, UN PERMIS !

